

Paris, le 2 décembre 2024,

Objet : Augmentation frais externe 7-5-18 Equity,

Chers Investisseurs,

Conformément à la possibilité conférée à la société de gestion par les dispositions de la position AMF 2011-19 matérialisée dans le prospectus du FPS 7-15-18 Equity Invest, la SGP Homa Capital a décidé d'opérer une augmentation des frais externes de 10 points de base évolution des frais externes de l'ordre de 10 points de base. Ces frais rémunérant les prestataires essentiels au bon fonctionnement du fonds (dépositaire, commissaire aux comptes...) ne profitent ni directement ni indirectement à Homa Capital laquelle n'apporte aucune évolution à ses frais de gestion.

L'ensemble de vos interlocuteurs habituels au sein de Homa Capital reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement.

L'équipe Homa Capital